

Au tout début de ses délibérations certains témoignages dont le comité fut saisi signalèrent un très grave problème d'alimentation au Canada, et s'il existait un tel problème alors il est encore plus grave aujourd'hui. Bien des gens au pays ne peuvent se permettre une alimentation convenable. Nombre de Canadiens souffrent de sous-alimentation. Ce sont surtout des enfants, des vieillards et des chômeurs.

A mon avis, monsieur l'Orateur, ce sont les travailleurs dans le besoin qui sont les plus à plaindre car ils se sentent terriblement frustrés de ne pouvoir s'assurer une alimentation convenable avec les revenus qu'ils gagnent péniblement. Naturellement, les pauvres représentent au Canada, d'après la meilleure définition et les renseignements les plus précis dont je dispose, un quart de la population et vivent au seuil de la pauvreté ou en deçà, comme on le dit.

• (1540)

Enfin, monsieur l'Orateur, ce premier rapport a recommandé que des subventions soient accordées à des groupes de consommateurs pour leur permettre de présenter au gouvernement les instances requises. Je peux prévoir que le ministre de la Consommation et des Corporations répondra en disant que nous avons déjà augmenté de façon sensible la subvention à l'Association des consommateurs du Canada. Je le félicite de ce geste, monsieur l'Orateur, mais cette augmentation se faisait attendre depuis très longtemps et ce n'est pas ce que le comité envisageait. Il parlait des nouveaux groupes qui ont surgi dans tout le pays: organismes représentant les travailleurs pauvres, ligues anti-pauvreté, groupes pour la défense des droits des citoyens—ceux qui se sont ligüés pour exprimer le mécontentement terrible que ressentent leurs membres parce qu'ils ne peuvent ni nourrir ni vêtir convenablement leurs familles, ni boucler leur budget à cause de l'inflation. Ces groupes se sont formés sous l'impulsion de la pure frustration de gens qui essaient de survivre avec des revenus insuffisants devant les prix actuellement en cours.

Monsieur l'Orateur, il n'est pas possible de discuter du rapport dont nous sommes saisis sans parler du premier rapport et de l'échec honteux du gouvernement à en mettre en œuvre toutes les recommandations. C'est sûrement la première fois qu'un comité spécial ait eu à rappeler au gouvernement, sous forme de recommandation, de passer à l'application des recommandations de son premier rapport; c'est sûrement sans précédent. C'est certainement révélateur de l'attitude du gouvernement envers le comité spécial des tendances des prix de l'alimentation; voilà qui démontre, monsieur l'Orateur, que le mépris affiché par le gouvernement devant les tendances des prix de l'alimentation est bien la même attitude qu'il affiche à l'endroit des autres comités de la Chambre, et c'est une honte.

Notre parti avait signifié son opposition au premier rapport, car nous estimions qu'il ne recommandait aucune politique générale pour s'attaquer à la cause des prix croissants de l'alimentation et parce que nous jugions alors, et l'expérience subséquente a prouvé que nous avions raison, qu'une Commission de surveillance des prix des produits alimentaires serait inefficace, car son mandat était trop étroit et restreint. Nous l'avions fait clairement comprendre à l'époque. Cela ne signifie pas, monsieur l'Orateur, que nous n'approuvions pas les autres recommandations qui, je le répète, atténueraient certaines conséquences de l'inflation et du prix élevé des produits alimentaires. De fait, les députés conservateurs qui fai-

Prix de l'alimentation

saient partie de ce comité ont participé très activement à la rédaction du premier rapport.

Il n'est que juste de mentionner que le gouvernement doit une explication au comité et à la Chambre. Autrement, le gouvernement par sa façon d'agir ferait preuve de mépris envers le comité spécial qu'il a établi en vue d'étudier les tendances des prix des produits alimentaires.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: A mon avis, il est certain, monsieur l'Orateur, que le comité a été très actif et que tous les membres ont pris leur tâche à cœur. On peut dire de ce comité en général que, grâce au travail ardu et au dévouement de ses membres, il a accompli une chose qui est rare au sein des comités d'aujourd'hui: il a atteint un degré de collégialité qui ne semble plus caractériser les comités de la Chambre à cause des nouvelles règles de la Chambre. Ces règles rendent très difficile aux comités tout degré de collégialité, de cordialité, de camaraderie ou de travail en commun.

M. Nielsen: Ils ont là des équipes de taupins.

M. McGrath: Comme mon collègue le député du Yukon (M. Nielsen) l'a souligné, non seulement y a-t-il un manque de collégialité, mais nous avons vu les équipes de taupins à l'œuvre. Elles vont de comité en comité pour appuyer la position ministérielle afin qu'elle puisse toujours être maintenue.

Une voix: Quelle foutaise!

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, le comité spécial mentionné dans le discours du trône a été créé le 23 janvier, il a siégé 28 fois et il a entendu 35 témoins. Plusieurs de ses séances ont duré quatre heures, mais il lui est arrivé de siéger encore plus longtemps. Je suis certain que tous les membres du comité sont comme moi déçus par le refus du gouvernement d'adopter les recommandations contenues dans le premier rapport et par l'attitude de l'ensemble du gouvernement face à ce comité spécial et aux deux rapports.

Monsieur l'Orateur, cette affaire nous préoccupe énormément étant donné l'urgence de la question qu'étudie ce comité spécial de la Chambre. Il nous est difficile sinon impossible de comprendre pourquoi le gouvernement ne considère pas le travail du comité avec le même sentiment d'urgence que les membres du comité.

Tous les députés, sans exception, sont touchés par la hausse des denrées alimentaires mais il est des Canadiens qui en souffrent. Je songe aux Canadiens à faible revenu et à revenu fixe, aux gagne-petit et aux chômeurs. Les chômeurs—soit plus d'un demi-million de Canadiens—doivent payer le même prix exagéré pour leurs aliments, doivent joindre les deux bouts avec leurs prestations d'assurance-chômage, doivent nourrir leurs familles avec leur chèque d'assurance-chômage, ou pis encore, leur chèque hebdomadaire d'assistance publique. Nous parlons de 500,000 Canadiens, de citoyens du pays qui ont des familles à leur charge.

Puis, il y a les gagne-petit dont les rangs augmentent par suite de la montée accélérée du taux de l'inflation. D'après le rapport du comité sénatorial sur la pauvreté—j'ajouterais ici qu'il s'agit d'un excellent rapport, dont à tout prendre le gouvernement actuel a fait bien peu de cas—en 1971, une famille qui gagnait \$3,000 par année, soit beaucoup moins que le seuil de la pauvreté d'après nos normes actuelles, en dépensait 27.9 p. 100 pour l'alimenta-